N° 2021/084/7.5 DÉLIBÉRATIONS **Feuillet n° 094**

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt et un, le 8 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 1er juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Arlette ROULAND représente Marie-Claire BOULINGUEZ,

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions au Centre Social Intercommunal Passerelle

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,
Considérant les demandes de subvention des associations

AR PREFECTURE
024-200041150-20210608-DE2021084-DE
Reçu le 10/06/2021

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de subventions au Centre social et culturel Passerelle et de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs 2021 selon la répartition suivante :

Gestion Accueil de loisirs	80 530€
Subvention de fonctionnement	47 000€
TOTAL	**127 530€**

Une convention annexée à la présente délibération est conclue avec le Centre Social et Culturel pour la gestion de l'accueil de loisirs pour un montant de 80 530€.
Une autre convention est conclue pour le fonctionnement du Centre Social et Culturel pour un montant de 47 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de répartir la subvention de 127 300€ attribuée au Centre Social et Culturel Passerelle dont le siège social est situé à THENON, 5 place Montaigne, comme indiquée dans le tableau ci-dessous ;

Gestion accueil de loisirs	80 530€
Subvention de fonctionnement	47 000€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 10/06/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10

AR PREFECTURE
024-200041150-20210608-DE2021084-DE
Reçu le 10/06/2021